Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261012-D20261007-DE

COMMUNE DE BODILIS
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
7 octobre 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19
Procuration :	0

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent : /.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Danièle CLOAREC.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-07

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE SANTE COMMUNALE

8.2. Domaines de compétence par thèmes / Aide Sociale

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

AXA France, par le biais de l'agence de Landivisiau représentée par M. Laurent PRIGENT, propose de renouveler le dispositif de mutuelle communale à nos administrés.

Être bien remboursé des dépenses médicales est une préoccupation majeure pour chacun.

Pourtant, certains ont une couverture santé minimum voire se privent d'une complémentaire pour des raisons financières.

La collectivité a la possibilité de leur apporter une solution avec l'offre commerciale Santé Communale, à des prix négociés.

AXA France propose aux habitants de la Commune un contrat d'assurance avec 3 formules :

- *Ma Santé 100 %*
- *Ma Santé 125 %*
- *Ma Santé 150 %*

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261012-D20261007-DE

AXA France propose, sur la base de ces 3 formules, les 3 modules optionnels suivants :

- *Module Hospi* : Meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière.
- *Module Optique / Dentaire* : Remboursement plus importants de ces types de soins.
- *Module Confort* : Meilleure prise en charge des médicaments à service médical rendu faible et des cures thermales, mais également de la médecine douce et des aides auditives à tarifs libres.

AXA France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés ci-dessus de manière suivante :

- 25 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus.
- 25 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles.
- 25 % pour les fonctionnaires *(agents publics titulaires)*, hors fonction publique d'Etat.
- 15 % pour les autres habitants.

La signature de cette convention avec AXA France n'a aucune incidence financière et est totalement gratuite pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ***DONNE son accord à M. le Maire pour signer le renouvellement de la convention avec AXA France dans le cadre de « l'offre promotionnelle Santé communale ».***

Le secrétaire de séance,
Danièle CLOAREC

Le Maire,
Guy GUÉGUEN

MAIRIE DE BODIC 29400

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 14 / 10 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 14 / 10 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*